

LA COOPERATIVE SOLAIRE NEUCHÂTEL, LA VILLE DE NEUCHÂTEL ET VITEOS COMMUNIQUENT

Aux représentant-e-s des médias

Inauguration de la première centrale solaire participative du canton

A Neuchâtel, produire sa propre électricité solaire n'est plus réservé aux seuls propriétaires de maisons individuelles : dix mois après sa constitution, la Coopérative Solaire Neuchâtel (Coopsol) a réuni un montant de 150'000 francs auprès d'une centaine de coopérateurs neuchâtelois et a réalisé sa première centrale d'une puissance de 100.3 kW sur le collège du Crêt-du-Chêne à La Coudre. Cette centrale produira 100'000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 30 ménages neuchâtelois. Ce projet a été initié par deux associations, HabitatDurable et la Société Suisse pour l'Energie Solaire, et a été mis sur pied en étroite collaboration avec la Ville de Neuchâtel et Viteos.

Mardi 9 mai au soir, la Coopérative solaire Neuchâtel (Coopsol) a inauguré la toute première centrale solaire participative du canton au collège du Crêt du Chêne à La Coudre. L'occasion pour les trois partenaires – La Coopsol, Viteos et la Ville de Neuchâtel – de se féliciter du fait qu'[en moins d'un an](#) ce projet est devenu réalité, en séduisant de nombreux citoyens désireux de produire en commun de l'énergie propre et locale.

Comment fonctionne la Coopérative solaire ? La Ville, propriétaire du bâtiment, a mis gratuitement à disposition de la Coopsol la toiture du bâtiment pendant 25 ans. Cette dernière a financé l'installation solaire avec 300 parts sociales de 500 francs chacune. Viteos a géré la construction de la centrale, et est aussi chargé de l'exploitation. L'électricité produit est absorbée en grande partie pour les besoins du collège et le solde sera réinjecté dans le réseau de Viteos, qui rachète l'électricité à la coopérative pour un montant garanti pendant un quart de siècle.

Avec le produit de la vente d'énergie, la coopérative remboursera chaque année à ses membres une partie de leur investissement de départ, avec un modeste intérêt. Ainsi, au bout d'environ 25 ans, chaque coopérant aura récupéré la totalité de son

investissement, et aura, par sa participation, contribué à une production d'énergie renouvelable et écologique pendant un quart de siècle au beau milieu de sa ville.

Pour Neuchâtel, il s'agit d'une opération blanche au niveau financier. La seule contribution de la Ville se présente sous la forme de la subvention à la réalisation de l'installation à hauteur de 50'000 francs, en vertu de l'Arrêté modifié sur le fonds photovoltaïque communal [du 13 juin 2016](#). Surtout, en tant que propriétaire du bâtiment, en tant qu'Autorité veillant à l'application de la politique énergétique et en tant qu'actionnaire de Viteos, la Ville de Neuchâtel est particulièrement fière de voir mis en œuvre ce projet qui favorise l'implication la plus large possible des citoyens et des acteurs privés dans la réalisation de sa politique énergétique dynamique.

Lors de la phase de souscription durant l'été 2016, l'intérêt des Neuchâtelois-e-s à souscrire des parts sociales a largement dépassé le montant nécessaire pour cette première installation. Pour répondre à cette envie manifeste des citoyens de participer au tournant énergétique, Coopsol cherchera rapidement à monter un deuxième projet.

Pour plus d'informations : www.coopsol.ch.

Neuchâtel, le 9 mai 2017

Renseignements complémentaires :

Pour la Coopérative Solaire Neuchâtel

Diego Fischer, président du conseil d'administration de la Coopérative solaire Neuchâtel (Coopsol),
077 466 86 26 diego.fischer@sunrise.ch

Pour la Ville

Olivier Arni, directeur de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement,
032 717 76 02, olivier.arni@ne.ch

Pour Viteos

Remigio Pian, directeur énergies et produits, 032 886 00 03, remigio.pian@ne.ch